



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JANVIER 2017 à 20h00

Présents : 22 – Pouvoirs : 3 – Absent : 1

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur Thierry VEURIOT de ses fonctions de conseiller municipal pour raisons familiales. Son successeur sera installé à la prochaine séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

II – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE – 4^{ème} TRIMESTRE 2016

Monsieur le Maire présente les actes signés entre le 01/10/2016 et le 31/12/2016 dans le cadre de sa délégation générale.

Le Conseil Municipal prend ACTE de l'accomplissement de la formalité

III – BILAN DE LA POLITIQUE FONCIÈRE 2016

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations prises durant l'année 2016, concernant l'acquisition de terrains ou biens immobiliers à titre onéreux ou à titre gracieux.

Le Conseil Municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité

IV – AVIS SUR L'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES

La « loi Macron » a modifié le Code du Travail et notamment les règles d'ouverture des commerces le dimanche et le régime des « dérogations accordées par le Maire ».

Le Casino Supermarché situé sur la commune a déposé une demande le 22 novembre 2016 en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir au public 12 dimanches en journée.

Il est décidé d'accorder la dérogation sollicitée aux établissements de commerce de détail et notamment au Casino Supermarché pour ouvrir au public 12 dimanches sur l'année 2017.

ADOPTÉ PAR 25 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (C.Palme)

V – DÉTERMINATION DES 37 NOUVEAUX ASSUJETTIS À LA PAC SUITE AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT CHEMIN DES CRÊTES ET CHEMIN DES ORANGES

Suite aux travaux d'assainissement effectués sur le chemin des Crêtes et le chemin des Oranges, une liste des 37 nouveaux raccordés (ou raccordables) au réseau a été élaborée. Les propriétaires concernés auront l'obligation de se raccorder au réseau dans un délai de deux ans.

Le montant de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) appliqué sera celui fixé par délibération du 13 septembre 2012, soit 1000 €uros qui sera à réglé au Trésor Public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VI – CESSION GRATUITE CHEMIN DE MÛRE (Entreprise PRB)

Afin de faciliter les travaux d'aménagement du carrefour situé chemin de Mûre et route d'Heyrieux, une cession de terrain a été rendue nécessaire pour environ 395 m² avec l'entreprise PRB. Il convient de procéder à la régularisation notariée de cette cession à titre gracieux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VII – ACHAT DE TERRAIN RUE DU STADE

Pour faciliter l'intégration dans le paysage de la future maison médicale, la Commune a reçu l'accord de Monsieur Bernard BOUVIER pour un détachement d'environ 300 m² de sa parcelle cadastrée AO 194, située rue du Stade. Une promesse de vente pour un montant de 78 500 €uros a été signée le 2 janvier 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VIII – DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Du fait des nouvelles modalités de financement mises en œuvre par la Région en vue de soutenir des projets la Commune pourrait être éligible à des subventions, notamment pour le projet de réaménagement du pôle administratif communal en cours.

Il est décidé de solliciter l'aide de la Région pour un montant de 50 000 €uros.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IX – MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU VÉHICULE INFOCOM

La Commune, par le biais de la Société INFOCOM-FRANCE, a obtenu la mise à disposition d'un véhicule (trafic 9 places) dont le coût des loyers est couvert par le montant des recettes publicitaires récoltées auprès de différents annonceurs locaux (à ce jour 22).

Ce véhicule pourra être utilisé par les associations locales qui en feront la demande auprès de la Commune. Une convention de prêt a été établie et sera signée par les futurs utilisateurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20h30.